



## PRÉFET DU BAS-RHIN

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 10 juillet 2026

#### **Fortes chaleurs : le Bas-Rhin est placé en vigilance orange canicule**

Météo-France a placé le Bas-Rhin en vigilance orange canicule à compter de ce vendredi 10 juillet 2026 à 12h. Cet épisode caniculaire, annoncé comme sévère et durable, entraînera une hausse marquée des températures. Dans le Bas-Rhin, les maximales devraient atteindre 34 °C ce vendredi. Dans la nuit de vendredi à samedi, les températures redescendront entre 17 et 20°C en plaine.

**Face à ce nouvel épisode de fortes chaleurs, le préfet a activé dès ce jeudi la cellule de suivi départementale afin de coordonner les services de l'État et les principales collectivités et d'anticiper les mesures nécessaires en fonction de l'évolution de la situation.**

L'ensemble des acteurs sont mobilisés pour assurer la meilleure prise en charge des personnes et en particulier des personnes fragiles et vulnérables.

**Chaque citoyen est invité à prendre soin de ses proches, de ses voisins et des personnes isolées dont il a connaissance et à signaler toute situation préoccupante.**

Dans ce contexte, le préfet **appelle à une mobilisation collective, pour assurer la sécurité de tous** et tient à rappeler les consignes à respecter pour le département :

#### **Manifestations sportives et grands évènements en plein air :**

- Sur recommandation de la préfecture, les organisateurs de grands évènements sportifs, responsables de la sécurité des participants, sont appelés, a minima, à adapter leurs dispositifs et idéalement à reporter les rassemblements si les conditions de sécurité ne sont pas réunies. Ces recommandations ne s'appliquent ni aux bâtiments disposant d'une climatisation, ni aux sports nautiques et aquatiques, ni aux sportifs professionnels.
- À défaut, les manifestations en plein air pourront être restreintes ou interdites en fonction de la situation locale et **surtout en fonction de la tension constatée sur les services d'urgence et sur l'activité des sapeurs-pompiers.**

#### **Des mesures spécifiques pour les personnes les plus vulnérables :**

- Augmentation du nombre de maraudes afin d'identifier et d'accompagner les personnes les plus vulnérables, notamment les personnes sans abri ou isolées,
- Extension des horaires des accueils de jour pour accueillir les personnes vulnérables sur de plus longues plages horaires.

#### **Recommandations pour les activités professionnelles :**

Des dispositions sont prévues pour prévenir les risques d'atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs liés à l'exposition à des chaleurs intenses. L'employeur est tenu de définir les mesures ou actions de prévention pour réduire ces risques.

Exemples :

- Modifier l'aménagement et l'agencement des lieux et postes de travail,
- Adapter les horaires de travail pour limiter la durée et l'intensité de l'exposition à la chaleur et prévoir des périodes de repos,
- Choisir les équipements de travail appropriés.

**Risque de noyade :**

- La baignade est uniquement possible dans les zones de baignades autorisées et surveillées (bases de loisirs, piscines et centres aquatiques).

**Adoptez les bons réflexes :**

- Buvez régulièrement de l'eau, sans attendre d'avoir soif, et mangez normalement,
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes de la journée,
- Fermez volets et fenêtres pendant la journée et aérez la nuit,
- Rafraîchissez-vous plusieurs fois par jour (brumisateurs, douche tiède, linge humide),
- Limitez votre consommation d'alcool qui altère les capacités de lutte contre la chaleur et favorise la déshydratation,
- Limitez vos activités physiques et sportives et exposez-vous le moins possible au soleil,
- Bien que l'envie de se rafraîchir dans l'eau soit forte, respectez strictement les zones autorisées de baignade,
- Si vous êtes témoin d'une personne victime d'un malaise ou que vous éprouvez les symptômes d'un coup de chaleur (fièvre supérieure à 40°C, peau chaude, rouge et sèche, maux de tête, nausées, somnolence, soif intense, confusion, convulsions, perte de connaissance...), appelez le 15, le 18 ou le 112,
- Prenez des nouvelles de vos proches, particulièrement des personnes fragiles et/ou isolées,
- Veillez à respecter la chaîne du froid lors du transport ou de la consommation des denrées alimentaires périssables,
- Restez informé(e) de l'évolution de la situation sur <https://vigilance.meteofrance.fr/fr/bas-rhin>

***Pour en savoir plus et suivre l'évolution des températures :***

- <https://vigilance.meteofrance.fr/fr/bas-rhin>
- 05 67 22 95 00 (Météo-France, numéro non surtaxé).

***Toutes les recommandations sur :***

- Santé Publique France : [www.santepubliquefrance.fr](http://www.santepubliquefrance.fr)
- Météo-France : [vigilance.meteofrance.fr/fr/canicule](https://vigilance.meteofrance.fr/fr/canicule)
- Ministère du Travail : <https://travail-emploi.gouv.fr/chaleur-et-canicule-au-travail>

***Le numéro vert Canicule info service est joignable  
au 0800 06 66 66 de 9h à 19h  
(appel gratuit depuis la France métropolitaine).***

**Contact presse**

Service de la Communication Interministérielle  
Tél : 06 45 59 26 76  
Mél : [pref-communication@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-communication@bas-rhin.gouv.fr)

Préfecture du Bas-Rhin  
Tél : 03 88 21 67 68  
[www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)  
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

 [@PrefetGrandEstBasRhin](https://www.facebook.com/PrefetGrandEstBasRhin)

 [@Prefet67](https://twitter.com/Prefet67)

 [@Préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin](https://www.linkedin.com/company/Préfecture-de-la-région-Grand-Est-préfecture-du-Bas-Rhin)

